



EPAPI DU LOING

PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

POUR UN TERRITOIRE MIEUX PROTÉGÉ
CONTRE LES INONDATIONS

© EPAGE du bassin du Loing



LES INONDATIONS, DES ENJEUX À HAUT RISQUE POUR LE LOING

L'Ineris, Institut national de l'environnement industriel et des risques, définit le risque comme « un danger éventuel, plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité ». Le risque inondation est l'un des principaux risques naturels en France. Aussi, le nombre de personnes vivant dans des zones susceptibles d'être inondées est actuellement de 17,1 millions dans le pays. 1 personne sur 4 est ainsi exposée aux risques inondation et le territoire du Loing n'est pas épargné.

Le bassin versant du Loing s'étend sur 4 182 km² et comporte 3 000 km de cours d'eau, de Sainte-Colombe-sur-Loing (89) à Saint-Mammès (77). Il se situe à cheval sur trois régions (Bourgogne Franche-Comté, Centre Val-de-Loire et Île-de-France) et quatre départements (Loiret, Seine-et-Marne, Yonne et Nièvre). Il est ainsi régulièrement **exposé aux débordements du Loing et de ses principaux affluents** (l'Ouanne notamment), **mais également aux ruissellements sur les têtes de bassins et aux remontées de nappes, dans les fonds de vallée urbanisés. Les principaux enjeux sont situés entre**

Montargis et Saint-Mammès, où le Loing conflue avec la Seine. Ce secteur, urbanisé de longue date, comprend les agglomérations les plus importantes du bassin - Montargis, Nemours, Souppes-sur-Loing et Moret-Loing-et-Orvanne - avec 21 226 habitants et 7 866 emplois directement exposés au risque inondation.

Le bassin versant du Loing a subi une crue majeure de récurrence plus que centennale en mai et juin 2016. Cette crue a provoqué des inondations jamais observées dans les trois derniers siècles. De nombreuses évacuations ont ainsi eu lieu dans plusieurs centres-villes anciens : 8 000 évacuations en Seine-et-Marne dont 4 000 à Nemours, 800 à Souppes-sur-Loing, 400 à Saint-Mammès, une clinique et une maison de retraite à Montargis...

A titre d'exemple, le niveau d'eau a notamment atteint les 4,63 m à Nemours, soit environ 40 cm de plus qu'en 1910.



Inondations à Moret-sur-Loing en 1910



Inondations à Montargis en juin 2016 - ©EPAGE du bassin du Loing



Inondations à Nemours en juin 2016 - ©Ville de Nemours

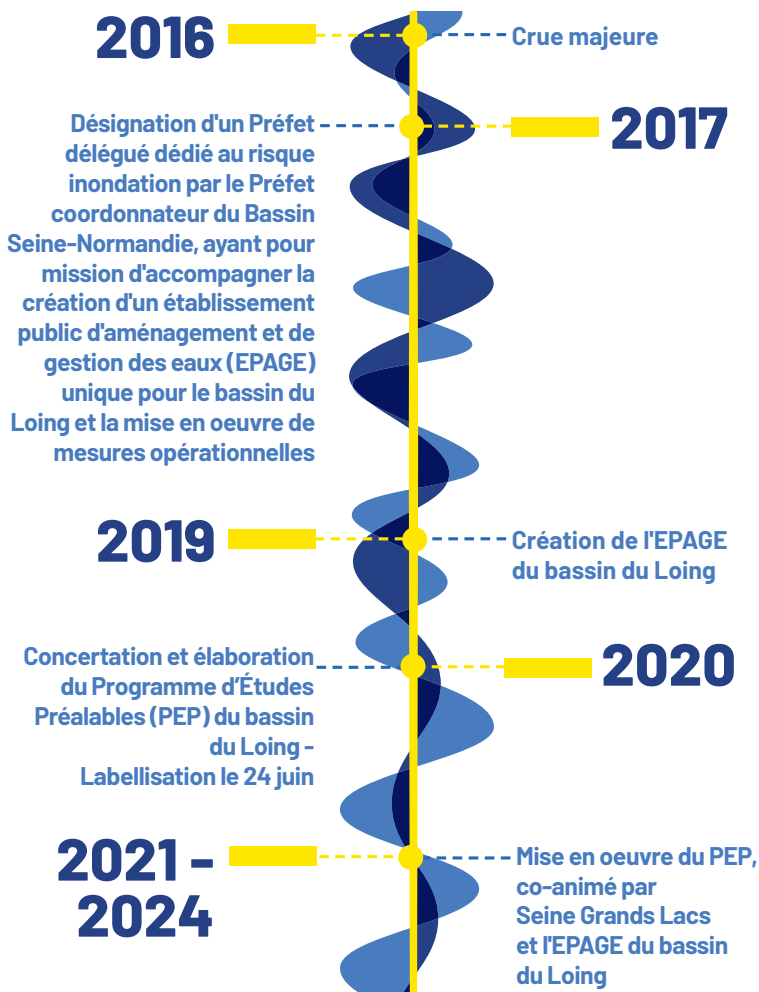
QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?

Un risque résulte du croisement entre un aléa (ex. débordement, ruissellement) et un enjeu sur le territoire (habitations, activités économiques, infrastructures de réseaux...).



UN TERRITOIRE QUI S'ORGANISE POUR PRÉVENIR LES INONDATIONS

En France, la gestion du risque d'inondation se réalise par bassin versant, d'amont vers l'aval, et chaque acteur du territoire joue un rôle clé (services de l'Etat, collectivités, syndicat de bassin, associations, acteurs économiques, gestionnaires de réseaux, ...). Les acteurs du territoire peuvent notamment intervenir par la mise en œuvre de la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, « GEMAPI ». En réaction aux crues exceptionnelles du Loing de juin 2016, et à ses conséquences dramatiques, les pouvoirs publics concernés par le Loing se sont ainsi mieux organisés pour réduire de manière significative le risque d'inondations et les conséquences dommageables de ces dernières sur le territoire.



LE PEP DU LOING : UNE PREMIÈRE ÉTAPE AVANT LE PAPI

Le PEP du Loing couvrait l'ensemble du bassin versant, soit **266 communes** et **276 000 habitants**. Le programme était **co-animé par Seine Grands Lacs et l'EPAGE du bassin du Loing** et impliquait **dix-huit maîtres d'ouvrage** :

- L'EPAGE du bassin du Loing,
- La communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing,
- Les communautés de communes du Pays de Nemours, Moret Seine et Loing, Cléry Betz Ouanne, Canaux et Forêt en Gâtinais, du Pays de Montereau, des Quatre Vallées, et du Gâtinais Val de Loing,
- Les communes de Charny-Orée-de-Puisaye et de Nemours,
- Les Directions Départementales des Territoires de Seine-et-Marne et du Loiret,
- Les Préfectures du Loiret et de l'Yonne,
- Le conseil départemental du Loiret,
- Voies Navigables de France,
- Seine Grands Lacs.

Avec un budget de 2,3 millions d'euros, subventionné à près de 62%, le programme est considéré comme un succès après trois ans de déploiement, **39 actions sur 42** ayant été achevées ou étant en cours d'achèvement.

Ce PEP était constitué majoritairement d'études ayant vocation à affiner la connaissance du territoire, à réduire sa vulnérabilité, et à préfigurer des travaux et actions (opérations de sensibilisation, culture de la mémoire du risque, diagnostics de vulnérabilité, etc.) qui seront ensuite mis en œuvre dans le cadre du futur PAPI 2025-2031.

Parmi les actions phares du PEP : une étude hydraulique et hydrologique complète du bassin, le recensement des ouvrages existants, le déploiement d'actions de sensibilisation aux risques, l'élaboration d'une stratégie de surveillance des crues, la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des territoires, l'accompagnement des collectivités à la réalisation des Plans communaux de sauvegarde et à la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, etc.

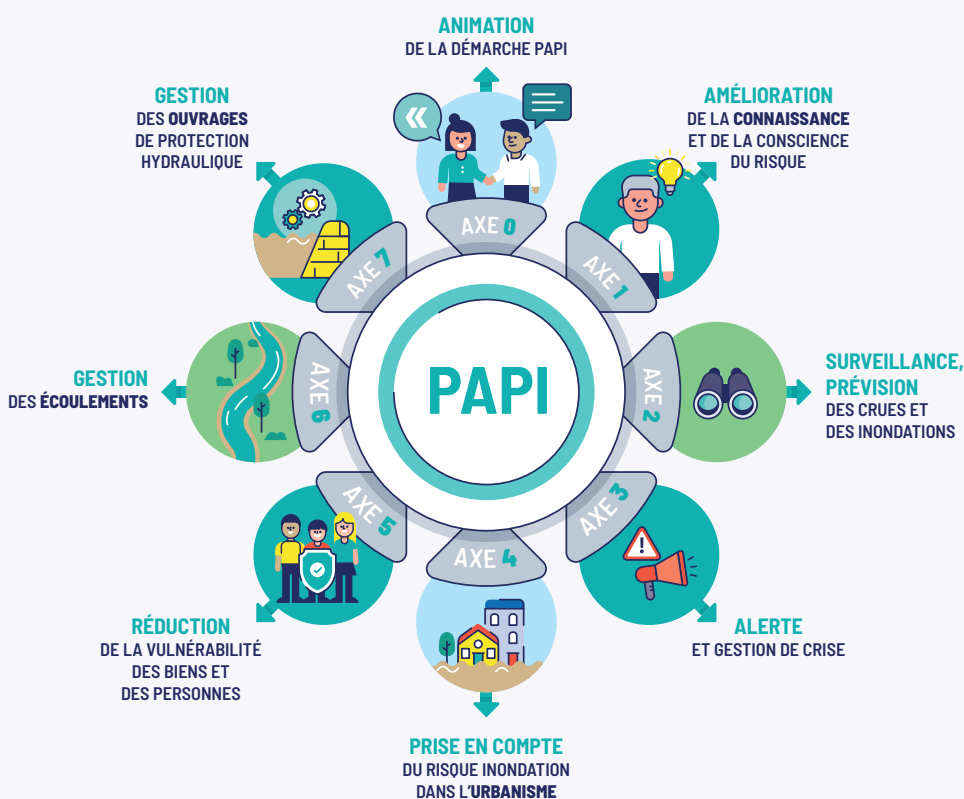
UN PEP, UN PAPI, QU'ÉSAKO ?

Les PEP et PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) sont des contrats entre l'État et des collectivités locales d'un même bassin versant qui s'engagent ensemble à mener des actions en matière de prévention des inondations. Ils visent à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, régie par un principe de solidarité amont/aval. Un PAPI est généralement précédé d'un PEP (anciennement appelé PAPI d'intention) qui permet d'affiner le diagnostic du territoire, d'apporter ou d'approfondir les connaissances manquantes sur le périmètre envisagé, de réaliser différentes études en vue de la réalisation d'un PAPI, et notamment de travaux. **Le PAPI est ainsi la traduction concrète de la mise en œuvre de la stratégie de prévention des inondations des territoires.**

La validation (on parle alors de « labellisation ») par l'État d'un PAPI permet aux maîtres d'ouvrage de bénéficier de financements conséquents.

LE PAPI DU LOING, UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACTION POUR POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Dans la continuité du Programme d'Etudes Préalables (PEP), le PAPI du Loing a pour objectif d'amplifier la dynamique engagée sur la prévention des inondations au travers d'une meilleure synergie territoriale et d'un travail renforcé autour des solidarités amont/aval et inversement. Le PAPI s'articule autour de 8 axes pensés pour mener une action complète et efficace contre le risque inondation sur le territoire du bassin :



LE PAPI DU LOING, EN CHIFFRES :

266 communes

276 000 habitants

4 départements
Loiret, Seine-et-Marne, Yonne et Nièvre

93 actions

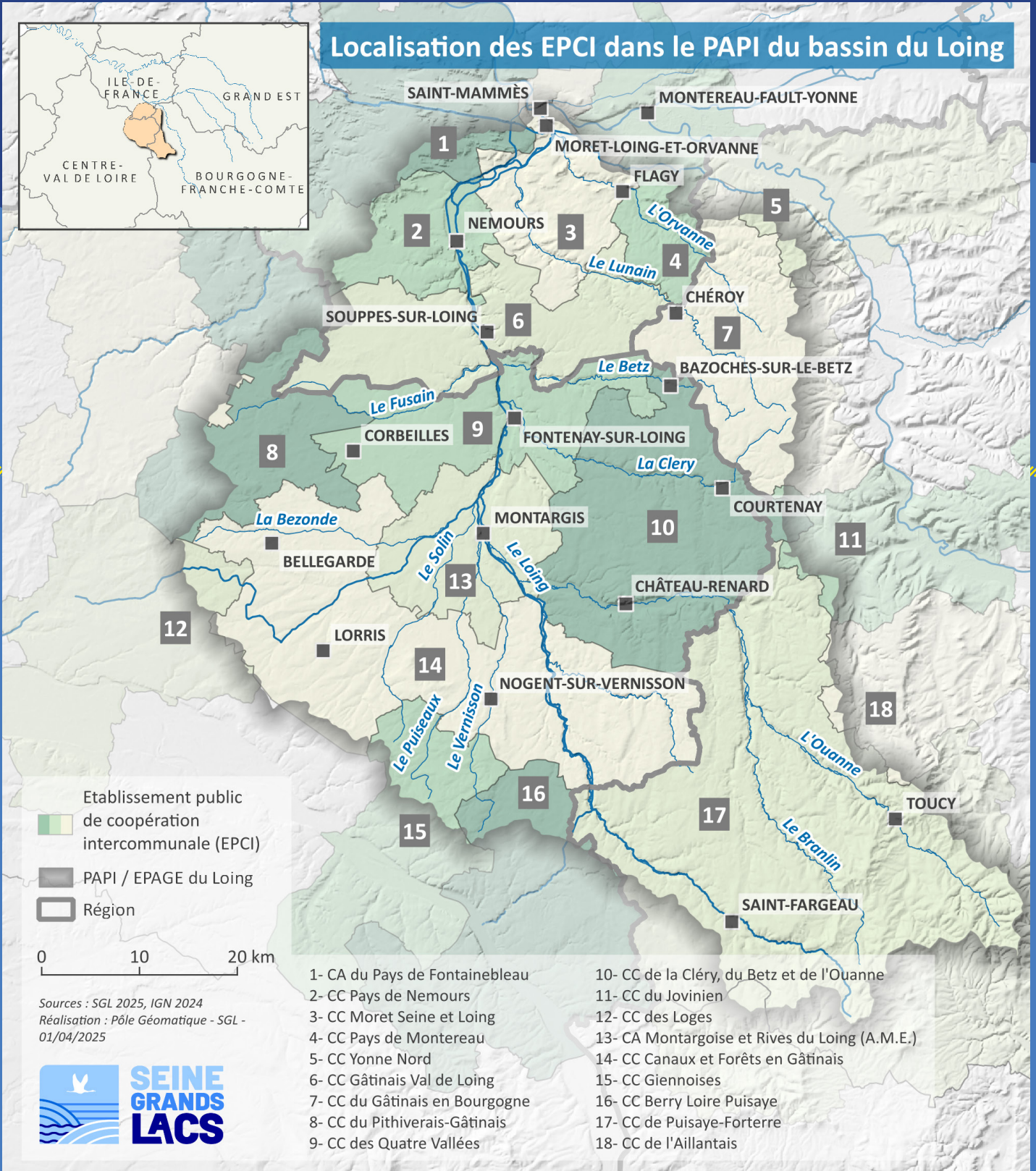
**23 maîtres
d'ouvrage**

20 millions d'euros

UN BASSIN VERSANT ?

Un bassin versant est constitué d'une rivière et de l'ensemble de ses affluents. A l'intérieur d'un même bassin versant, les eaux s'écoulent selon une pente naturelle vers un seul et même point de sortie. Il est donc indispensable de penser une intervention sur l'amont et l'aval du bassin versant, les deux faisant partie d'un même système.

Localisation des EPCI dans le PAPI du bassin du Loing



Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)

PAPI / EPAGE du Loing

Région

0 10 20 km

Sources : SGL 2025, IGN 2024
 Réalisation : Pôle Géomatique - SGL - 01/04/2025



- | | |
|--------------------------------|---|
| 1- CA du Pays de Fontainebleau | 10- CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne |
| 2- CC Pays de Nemours | 11- CC du Jovinien |
| 3- CC Moret Seine et Loing | 12- CC des Loges |
| 4- CC Pays de Montereau | 13- CA Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.) |
| 5- CC Yonne Nord | 14- CC Canaux et Forêts en Gâtinais |
| 6- CC Gâtinais Val de Loing | 15- CC Giennaises |
| 7- CC du Gâtinais en Bourgogne | 16- CC Berry Loire Puisaye |
| 8- CC du Pithiverais-Gâtinais | 17- CC de Puisaye-Forterre |
| 9- CC des Quatre Vallées | 18- CC de l'Aillantais |

LE PAPI DU LOING : 93 ACTIONS, 20 MILLIONS D'EUROS

D'une durée de six ans, un PAPI permet de traiter tous les leviers de prévention des inondations, afin de mieux connaître et informer sur ce risque, alerter et préparer la gestion de crise, réduire les inondations (ouvrages de protection, zones d'expansion de crues...) ou ses conséquences (réduction de la vulnérabilité aux inondations, actions de sensibilisation, prise en compte du risque dans l'urbanisme...). Le PAPI du Loing a pour orientations :



1. Poursuivre et accroître la mise en réseau des acteurs du bassin du Loing afin de fédérer autour d'un projet commun ambitieux de modération des inondations.



2. Poursuivre l'amélioration de la connaissance des phénomènes d'inondation par débordements de cours d'eau, ruissellements et remontées de nappes. Identifier les secteurs propices à la réalisation de travaux visant à réduire le risque inondation. Favoriser l'émergence de solutions fondées sur la nature.



3. Communiquer sur le risque inondation et les solutions mises en place pour le limiter. Entretien et conforter **la mémoire et la conscience des risques** auprès d'un large panel d'acteurs (élus et agents des collectivités, scolaires, grand public, entreprises, professionnels, acteurs de l'urbanisme, profession agricole, etc.).



4. Améliorer la préparation collective en cas de crise inondation par la réalisation et/ou la mise à jour de documents opérationnels tels que les plans de crise (PGC, PCS, PICS, PCA), la mutualisation des moyens humains et matériels, mais aussi par la formation des acteurs et l'entraînement à la gestion de crise.



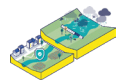
5. Encourager l'intégration des risques liés aux inondations dans les documents et les projets d'urbanisme : mise à jour de PPRI, accompagnement des collectivités et formation des professionnels de l'urbanisme.



6. Améliorer la connaissance de l'exposition des enjeux du territoire et engager des démarches pour réduire la vulnérabilité du territoire pour des enjeux identifiés comme prioritaires (habitations, entreprises, réseaux, infrastructures de services publics, etc.).



7. Poursuivre et accélérer la mise en œuvre des actions de préservation et de restauration des cours d'eau et des zones d'expansion des crues (ZEC) du bassin du Loing.



8. Mettre en œuvre un projet d'ouvrage de ralentissement dynamique sur le Branlin dans l'Yonne, vertueux sur le plan environnemental.



9. Poursuivre la réflexion sur le devenir des ouvrages de protection (dans les secteurs de Saint-Privé (89), de Dordives (45) et de Souppes-sur-Loing (77)).

UN PROGRAMME DE 93 ACTIONS

Le PAPI du Loing est un programme ambitieux se déclinant en 93 actions. Parmi elles :

AXE 1 - Améliorer la connaissance et la conscience du risque

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION COORDONNÉES SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN

QUOI ? Des actions concertées à l'échelle du bassin pour **sensibiliser** le grand public, les élus et agents des collectivités, les scolaires et les professionnels (urbanistes, notaires, professions agricoles, etc.).

POUR QUOI ? Diffuser les connaissances acquises lors du PEP, entretenir la conscience et la mémoire des inondations sur le territoire, mettre en avant les bons comportements et les réflexes à adopter face aux problématiques d'inondation.

COMBIEN ? Environ 665 000 € TTC

QUAND ? De 2025 à 2031

PAR QUI ? L'EPAGE du bassin du Loing, Seine Grands Lacs, l'agglomération Montargéoise (AME), la CC4V, la 3CBO, la CCMSL, la CCPN, la CCGVL, les communes de Montargis, Nemours et Charny-Orée-de-Puisaye, le CD 89 et VNF

AXE 2 - Surveillance, prévision des crues et des inondations

UNE SURVEILLANCE ACCRUE DU BASSIN FACE AUX INONDATIONS

QUOI ? L'installation de **nouvelles stations de mesure** pour **surveiller les cours d'eau** et les nappes souterraines ; le partage des informations à tous les acteurs de la gestion de crise.

POUR QUOI ? Être en mesure de **mieux prévoir les inondations** pour donner plus de temps aux citoyens et aux acteurs de la gestion de crise pour se préparer.

COMBIEN ? Environ 570 000 € TTC

QUAND ? De 2026 à 2031

PAR QUI ? L'EPAGE du bassin du Loing et le CD 45

AXE 3 - Alerte et gestion de crise

DES EFFORTS COLLECTIFS POUR UNE GESTION DE CRISE EFFICACE

QUOI ? L'élaboration de procédures de **gestion de crise** opérationnelles et leurs tests via des exercices de mise en conditions réelles ; la préparation de la solidarité en cas de crise.

POUR QUOI ? Être en mesure de réagir rapidement et de manière coordonnée en cas de crise inondation.

COMBIEN ? Environ 435 000 €TTC

QUAND ? De 2026 à 2031

PAR QUI ? L'État, l'EPAGE du bassin du Loing, Seine Grands Lacs, l'AME, la CC4V, la 3CFG, la CCMSL, la CCPF, la CCPN, la CCPM, la CCGVL, la commune de Montargis, et le CD 45

AXE 5 - Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

QUOI ? Poursuivre l'analyse des enjeux sur le territoire et inciter les collectivités, les entreprises et les propriétaires privés à protéger leurs biens face aux inondations.

POUR QUOI ? Réduire les conséquences néfastes des inondations et favoriser le retour à la normale.

COMBIEN ? Environ 4,6 millions d'€TTC

QUAND ? De 2026 à 2031

PAR QUI ? L'EPAGE du bassin du Loing, l'AME, la CC4V, la CCMSL, la CCPM, la 3CBO, la 3CFG, la CCPN, la CCGVL, les communes de Montargis, de Nemours, de Moret-Loing-et-Orvanne, les propriétaires privés et les entreprises

AXE 7 - Gestion des ouvrages de protection hydraulique

AMÉNAGER POUR PROTÉGER LES BIENS ET LES PERSONNES

QUOI ? Finaliser le projet d'ouvrage de **retenue sur le Branlin** (affluent de l'Ouanne), et poursuivre les études en vue d'améliorer la protection fournie par les digues de Souppes-sur-Loing (77), Dordives (45) et Saint-Privé (89).

POUR QUOI ? Mener des travaux pour protéger les biens, les personnes et l'économie du bassin.

COMBIEN ? Environ 900 000 €TTC

QUAND ? De 2026 à 2031

PAR QUI ? L'EPAGE du bassin du Loing

AXE 4 - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

ANTICIPER LES DÉSORDRES PAR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISME

QUOI ? Élaborer de nouveaux PPRI* prenant en compte les inondations de 2016. Accompagner les collectivités dans la révision de leurs documents d'urbanisme. Désimperméabiliser les villes pour gérer le ruissellement urbain.

POUR QUOI ? Éviter d'augmenter le risque par un accroissement des enjeux dans les zones exposées aux inondations.

COMBIEN ? Environ 370 000 €TTC

QUAND ? De 2026 à 2031

PAR QUI ? L'État, l'EPAGE du bassin du Loing, l'AME, la CCPN, les communes de Montargis et de Charny-Orée-de-Puisaye

AXE 6 - Gestion des écoulements

PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS DU MILIEU NATUREL

QUOI ? Préserver les **zones d'expansion de crues (ZEC)** fonctionnelles et mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature pour restaurer les cours d'eau, les ZEC et gérer le ruissellement.

POUR QUOI ? Limiter les impacts des crues sur les biens et les personnes (hauteurs d'eau et vitesses).

COMBIEN ? Environ 360 000 €TTC

QUAND ? De 2026 à 2031

PAR QUI ? L'EPAGE du bassin du Loing, Seine Grands Lacs et la CCGB

* PPRI : plans de prévention des risques inondation. Ils ont pour objet principal de réglementer le développement de l'urbanisation dans les zones à risque.

LES ACTEURS DU PAPI ET SON FINANCEMENT

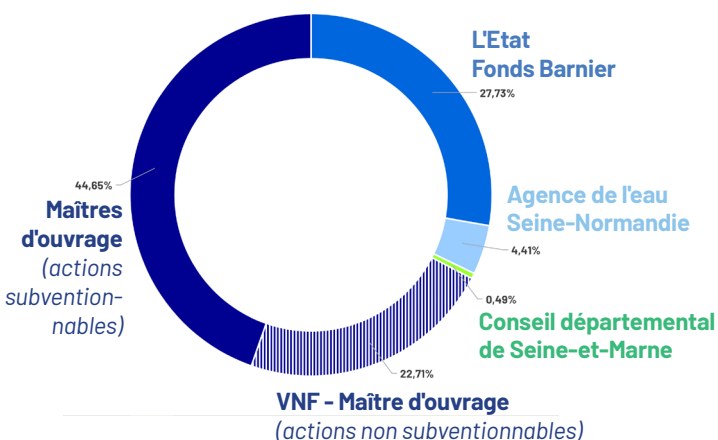
Le PAPI du Loing est toujours co-piloté au quotidien par Seine Grands Lacs et l'EPAGE du bassin du Loing. Il compte 23 maîtres d'ouvrage et 3 partenaires financiers. Le PAPI du Loing est subventionné à hauteur de 59 % (hors actions VNF).

LE FINANCEMENT DU PAPI DU LOING

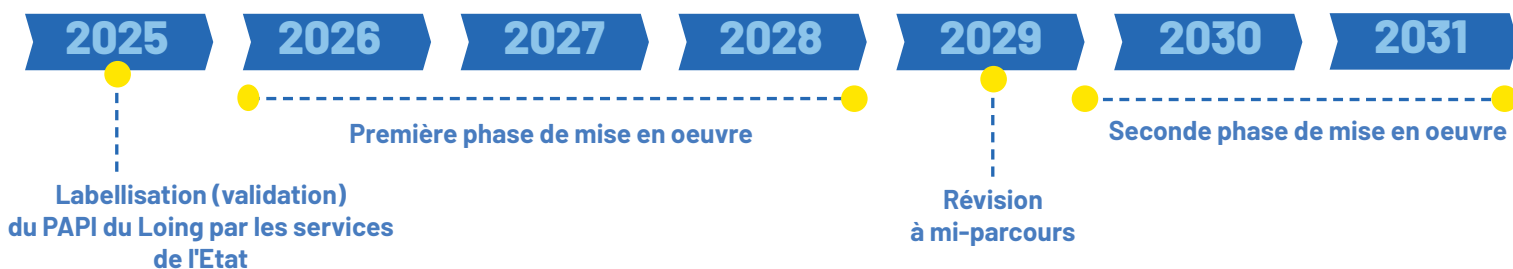
ACTIONS PAR MAÎTRE D'OUVRAGE

Seine Grands Lacs : 7
 EPAGE du Bassin du Loing : 16
 CA Montargoise et Rives du Loing : 7
 CC du Pays de Nemours : 6
 CC de Moret, Seine et Loing : 5
 CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne : 2
 CC Canaux et Forêt-en-Gâtinais : 3
 CC du Pays de Montereau : 4
 CC des Quatre Vallées : 4
 CC Gâtinais Val-de-Loing : 7
 CC de Puisaye-Forterre : 1
 CC Gâtinais-en-Bourgogne : 1
 Montargis : 5
 Moret-Loing-et-Orvanne : 1

Charny-Orée-de-Puisaye : 3
 Nemours : 4
 Voies Navigables de France : 3
 Conseil départemental du Loiret : 4
 Conseil départemental de l'Yonne : 1
 Direction Départementale des territoires de l'Yonne : 2
 Direction Départementale des territoires de Seine et Marne : 2
 Préfecture du Loiret : 3
 Préfecture de l'Yonne : 2



LE CALENDRIER



UNE DÉMARCHE CO-CONSTRUITE

Le PAPI du Loing est le fruit d'un travail collectif. Pensé et construit avec l'ensemble des élus, collectivités et acteurs du bassin, il est piloté au quotidien par Seine Grands Lacs et l'EPAGE du bassin du Loing.

- Novembre 2024 à janvier 2025 : concertation auprès des élus et acteurs du territoire pour définir les actions du PAPI.
- Janvier 2025 : les membres du COPIL du PEP du Loing partagent le bilan du PEP et dressent collectivement les orientations stratégiques du futur PAPI.
- Janvier à avril 2025 : co-construction du programme d'actions et des modalités de financement.
- Avril à mai 2025 : présentation du PAPI et consultation du grand public.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA CONSULTATION GRAND PUBLIC ?

Du 1^{er} au 31 mai 2025, le dossier du PAPI est mis à la libre consultation des citoyens et des parties prenantes concernés par le périmètre du programme (en téléchargement sur seinegrandslacs.fr/papi-du-loing). Vous pouvez ainsi formuler toute remarque et observation nécessitant des points d'éclairage quant aux pièces constitutives du dossier.

Pour formuler vos remarques et observations, plusieurs modalités sont mises à votre disposition :

- Par mail, à territoires@seinegrandslacs.fr ;
- Ou par voie postale à Seine Grands Lacs, 12 rue Villiot, 75012 Paris.

À l'issue de la période, l'ensemble des observations et remarques ainsi formulées seront prises en compte pour apporter les suites données au projet. Un rapport présentant les observations accompagnées des suites données sera inclus au dossier.